ACCORDS D'ENTREPRISE

Commission de suivi d'accord : la créer, l'animer et la faire vivre

L'accord est signé et la commission de suivi figure dans le texte sans jamais se réunir. Faute de composition précise de rythme et d'ordre du jour les rencontres se transforment en reprise de la négociation. Les signataires n'ont alors aucune donnée partagée permettant de dire si l'accord produit les effets attendus. Cette formation courte s'adresse aux négociateurs expérimentés. Elle traite la rédaction de la clause de suivi la composition de la commission et les moyens à lui donner. Elle aborde la définition d'indicateurs acceptés par les parties et le traitement des divergences d'interprétation sans rouvrir la négociation.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 100 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Directeurs des relations sociales et responsables ressources humaines ainsi que négociateurs d'accords d'entreprise et représentants du personnel signataires.

PRÉREQUIS
Expérience confirmée de la négociation d'accords collectifs d'entreprise

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Rédiger une clause de suivi opérationnelle dès la négociation de l'accord
- Définir la composition les moyens et le rythme de la commission
- Construire des indicateurs de suivi acceptés par l'ensemble des signataires
- Animer une réunion de commission sans rouvrir la négociation
- Traiter les divergences d'interprétation et tracer les positions retenues
- Préparer la révision de l'accord à partir des constats du suivi

03 Programme détaillé

M1 Rédiger la clause de suivi

- Prévoir l'instance dès la négociation
- Contenu minimal d'une clause de suivi opérationnelle
- Composition de la commission et désignation des membres
- Périodicité des réunions et modalités de convocation
- Moyens accordés aux membres et information préalable
- À retenir : Une clause de suivi sans rythme ni ordre du jour prédéfini ne produit aucune réunion utile.

M2 Construire le tableau de suivi

- Partager les mêmes constats
- Choix des indicateurs reflétant les engagements pris
- Sources de données et fiabilité des chiffres présentés
- Format de restitution compréhensible par tous les membres
- Traitement des données sensibles et des effectifs réduits
- Calendrier de production des données
- Cas pratique : Les participants sélectionnent les indicateurs de suivi d'un accord fourni et écartent ceux qui ne sont pas mesurables.

M3 Animer et faire durer l'instance

- Tenir le cadre au fil des exercices
- Ordre du jour et conduite de la réunion
- Traitement des divergences d'interprétation de l'accord
- Relevé de décisions et suites données
- Articulation avec la révision ou la dénonciation de l'accord
- Mise en situation : Les participants animent une commission où une organisation signataire tente de rouvrir un point négocié.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 100 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr